

2.3.96 - Bâti C²

Centre économique transfrontalier de valorisation et de développement des circuits courts en écoconstruction

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

BEP - Bureau Economique de la Province de Namur

Code postal : 5000

Ville : Namur

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
BEP - Bureau Economique de la Province de Namur	WA	476 860,77 EUR	238 430,38 EUR
Chambre de commerce et d'industrie Champagne Ardenne	FR	109 144,40 EUR	54 572,20 EUR
Cluster Ecoconstruction	WA	390 343,38 EUR	195 171,69 EUR
CD2E	FR	285 137,57 EUR	142 568,78 EUR
ARCAD - Agence Régionale Construction et Aménagement Durables (en Champagne-Ardenne)	FR	151 356,63 EUR	75 678,31 EUR
CCW - Confédération Construction Wallonne	WA	OP associé	OP associé
IDELUX	WA	151 392,51 EUR	75 696,25 EUR
Ligne Bois	WA	253 118,63 EUR	126 559,31 EUR
BAS Bouwen	VL	261 498,01 EUR	130 749,00 EUR
Confederatie Bouw Oost-Vlaanderen	VL	OP associé	OP associé
Confederatie Bouw West-Vlaanderen	VL	OP associé	OP associé
TOTAL		2 078 851,90 EUR	1 039 425,92 EUR

3. RESUME

Le projet Bâti C² va favoriser le développement économique des PME du secteur de l'écoconstruction par l'utilisation des circuits courts. Suite aux résultats du précédent projet Bâti², les opérateurs partenaires ont constaté la nécessité de structurer les filières de matériaux de construction et de lever les freins au développement de circuits courts.

C'est pourquoi des partenaires techniques et généralistes s'associent pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en éco-matériaux et offrent ensemble une large gamme de services aux PME en leur proposant un accompagnement global pour leur développement. Les méthodes utilisées sont basées sur la mise en commun des ressources des opérateurs avec un transfert de connaissances et de techniques entre eux.

Un premier travail sera d'orienter les business models des acteurs économiques de la construction pour répondre à la demande du marché en circuits courts : Identifier des modèles exemplaires pour inspirer les acteurs de la zone, susciter l'émergence de nouvelles activités et les implémenter sur la zone transfrontalière. Les PME et porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement pour leur développement en circuits courts (accompagnement individuel ou collectif : formation, séminaire, suivi individuel,...) afin d'augmenter les compétences de la zone. Les innovations des PME qui travaillent en circuits courts seront également soutenues. Des outils communs transfrontaliers sont également développés. L'objectif étant de renforcer les filières actuelles et d'en créer des nouvelles.

Un travail de sensibilisation sera également réalisé afin de stimuler la demande des acteurs tels que les maîtres d'ouvrages privés, les collectivités publiques et les prescripteurs. Il convient de les encourager à utiliser des ressources locales et d les outiller (réalisation de cahiers des charges type intégrant les éco-matériaux, rencontres entre acteurs privés et professionnels et autres outils transfrontaliers).

Enfin, l'économie fonctionne et que les échanges transfrontaliers soient pertinents il faut améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. C'est ici que la valorisation des savoir-faire prendra tout son sens puisqu'elle sera, grâce à l'accompagnement individualisé, intégrée pleinement dans la stratégie de croissance de l'entreprise. Ce module s'attardera aussi à développer un réel marketing de filière afin d'accroître la demande et améliorer la connaissance des éco-matériaux.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)

6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

17 mai 2016